

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9
Qui ont pris part à la délibération: 7
Pour : 7

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 30 mai 2022

Date de la convocation :
26.05.2022

L'an deux mil-vingt deux, le 30 mai, 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date d'affichage :

Présents: Mme Levillain Elisabeth,; Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Ossemont Glenn, Guillaume Pastre, M. Lebastard Frédéric et François Scelles

07.06.2022

Excusé : Fages Florence

2022 / 014

Absent : M. Maxime Lamour

M.Pastre Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Participation financière pour la réalisation du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales de la commune

La communauté de communes a décidé en concertation avec ses communes membres de réaliser un diagnostic et un schéma directeur des eaux usées (EU) et pluviales (EP) à l'échelle du territoire d'Isigny-Omaha Intercom. L'élaboration d'un diagnostic commun EU et EP à l'échelle du territoire intercommunal permettait d'obtenir un meilleur financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80 % du HT). A terme, disposer d'un schéma directeur sera aussi l'une des conditions de l'octroi des subventions de l'Agence de l'eau pour les projets d'investissement.

Aussi, lors d'une réunion le 03 mai 2021, les objectifs et l'intérêt du diagnostic et du schéma directeur des EU/EP ont été présentés par le cabinet SICEE à l'ensemble des maires et conseillers communautaires d'Isigny-Omaha Intercom.

VU la délibération n°2018-09-150 du 27 septembre 2018 excluant le traitement des eaux pluviales de la compétence optionnelle assainissement de la communauté de communes ;

CONSIDÉRANT la compétence de la commune en matière d'eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT la décision de réaliser un diagnostic et un schéma directeur des eaux usées et pluviales à l'échelle du territoire d'Isigny-Omaha Intercom financé à hauteur de 80 % du HT par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

VU les délibérations de la communauté de communes :

- n° 2021-07-419 du 1^{er} juillet 2021 validant le principe du « fond de concours » des communes pour le financement du diagnostic et du schéma directeur des EP ;
- n°2021-11-455 du 25 novembre 2021 autorisant le président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention à hauteur de 80 % sur le HT du montant éligible ;

ET, après avoir pris connaissance du projet de convention relative à la participation financière de la commune à la réalisation du diagnostic et du schéma directeur des eaux pluviales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le maire à signer avec la communauté de communes la convention relative à la participation financière de la commune et tout document permettant la mise en œuvre de cette décision ;
- **Dit que** cette somme sera inscrite en dépense au budget prévisionnel de la commune au compte 6573 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 3 juin 2022

Le Maire, Mr SCELLES François

Acte rendu exécutoire

après dépôt en sous-préfecture

le 07.06.2022

et publication ou notification

du 07.06.2022

